

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 11 novembre 2019

No de dossier : 540603-10

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet: ✦ **Demande d'adoption de normes de fiabilité par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec**
✦ **R-3944-2015**

Chère consœur,

Notre cliente, Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** »), a pris connaissance des lettres de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») datées respectivement des 17 octobre et 4 novembre 2019 de même que la proposition formulée par le Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») dans sa lettre datée du 30 octobre 2019.

Sous réserve de la décision que la Cour supérieure pourrait rendre dans le cadre du pourvoi judiciaire (500-17-104662-187), RTA propose de prolonger la durée de l'ordonnance contenue au paragraphe 93 de la décision D-2018-101 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, ou jusqu'au moment où la Régie statuera sur les normes FAC-010 et FAC-011 de manière permanente dans le dossier R-4070-2018 si cette date est antérieure au 1^{er} janvier 2021.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.



Pierre D. Grenier
PDG/ld